

Québec, le 3 octobre 2017

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès aux documents adressée au MEES
Notre dossier : 16310/17-89

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès visant à obtenir les documents suivants :

- Le nombre d'heures total d'enseignement offertes, ventilées selon que ce soit à temps plein ou à temps partiel, pour chacun des programmes offerts par le Ministère pour les cours réguliers et spécialisés, ainsi que pour les partenaires externes du Ministère;
- Le nombre de groupes d'enseignement ventilé selon que ce soit à temps plein ou à temps partiel, ainsi que par le type de formation;
- Le nombre d'étudiants en moyenne par groupe selon la même ventilation;
- Les coûts de fonctionnement et de rémunération liés directement aux programmes de francisation pour le Ministère et chacun de ses partenaires externes selon le type de cours (régulier ou spécialisé) ainsi que selon que ce soit des cours à temps partiel ou à temps plein;
- Distinguer les données pour les adultes de celles des enfants.

Vous trouverez en pièce jointe des documents répondant partiellement au premier point ainsi qu'au quatrième point de votre demande. Toutefois, le Ministère ne détient pas de document permettant de répondre entièrement à ces deux points ainsi qu'aux autres points de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Ingrid Barakatt
IB/NG/jr

p. j.

Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 528-6060
Télécopieur : 418 528-2028
www.education.gouv.qc.ca

Nombre d'heures de fréquentation des élèves en formation générale des adultes (FGA) pour le service d'enseignement de francisation, années scolaires 2011-2012 à 2015-2016

Année scolaire	Temps			Total
	Temps plein	partiel	Autres ¹	
2011-2012	5 352 807	1 194 162	94	6 547 063
2012-2013	5 037 321	1 159 849	95	6 197 265
2013-2014	4 766 853	1 078 081	95	5 845 029
2014-2015	3 875 570	904 165	41	4 779 776
2015-2016	4 037 539	861 821	133	4 899 493

Source : MEES, GIR, DGSEG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2017-01-26.

1. La catégorie Autres inclut les élèves inscrits à une formation autodidacte, à une formation à distance, à des examens seulement, ainsi que les élèves dont le rythme hebdomadaire d'étude est indéterminé.

	A RÉMUNÉRATION	B CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR RÉMUNÉRATION	D FRAIS DE DÉPLACEMENT	E FOURNITURES ET MATÉRIEL	F SERVICES, HONORAIRES ET CONTRATS	G CHARGES D'INVES. NON CAPITALISABLES ET AMORTISSEMENT	H AUTRES CHARGES	I TOTAL
	100	200	300	400	500	600	800	
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION Élèves en classe d'accueil et de francisation Enseignement primaire (15320)								
2010-2011	20 869 970,51	2 366 809,13	6 841,69	150 651,17	38 886,82	1 046,19	2 319,52	23 436 525,03
2011-2012	21 775 728,70	2 496 095,36	3 652,42	150 046,96	50 147,59	1 857,18	-154,73	24 477 373,48
2012-2013	22 894 176,02	2 680 640,45	3 818,05	165 538,23	47 307,36	820,61	434,71	25 792 735,43
2013-2014	22 996 334,72	2 660 693,79	5 288,09	194 718,12	62 324,07	1 812,45	4 871,09	25 926 042,33
2014-2015	22 900 438,79	2 745 912,97	4 296,58	192 607,32	53 005,36	3 740,78	1 601,18	25 901 602,98
2014-2015	24 942 443,08	2 833 820,58	1 926,05	242 198,10	68 617,84	5 183,63	-14 488,52	28 079 700,76

	A RÉMUNÉRATION	B CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR RÉMUNÉRATION	D FRAIS DE DÉPLACEMENT	E FOURNITURES ET MATÉRIEL	F SERVICES, HONORAIRES ET CONTRATS	G CHARGES D'INVES. NON CAPITALISABLES ET AMORTISSEMENT	H AUTRES CHARGES	I TOTAL
	100	200	300	400	500	600	800	
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION Élèves en classe d'accueil et de francisation Enseignement secondaire (15330)								
2010-2011	12 960 460,17	1 446 266,13	9 745,63	123 589,02	101 598,60	1 354,28	21 450,68	14 664 464,51
2011-2012	12 480 717,29	1 424 379,20	10 457,60	113 158,02	107 676,00	5 143,67	18 397,59	14 159 929,37
2012-2013	12 164 265,68	1 414 571,34	14 451,06	159 884,88	66 961,51	1 695,72	29 631,65	13 851 461,84
2013-2014	13 055 128,61	1 485 269,66	8 298,41	118 638,69	36 423,71	513,28	36 179,17	14 740 451,53
2014-2015	12 350 059,94	1 435 146,47	11 669,97	91 052,04	57 654,53	0,00	38 170,41	13 983 753,36
2015-2016	12 829 821,32	1 422 562,86	11 951,99	106 561,69	64 994,62	809,63	26 150,43	14 462 852,54

	A RÉMUNÉRATION	B CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR RÉMUNÉRATION	D FRAIS DE DÉPLACEMENT	E FOURNITURES ET MATÉRIEL	F SERVICES, HONORAIRES ET CONTRATS	G CHARGES D'INVES. NON CAPITALISABLES ET AMORTISSEMENT	H AUTRES CHARGES	I TOTAL
	100	200	300	400	500	600	800	
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION Soutien à l'intégration et francisation (24300)								
2010-2011	9 782 295,85	1 175 641,44	32 626,87	301 071,73	852 098,06	17 129,81	14 589,18	12 175 452,94
2011-2012	11 662 210,42	1 404 830,02	29 139,46	442 996,56	729 251,10	26 567,88	13 930,89	14 308 926,33
2012-2013	13 287 484,07	1 627 889,28	31 881,33	258 534,91	1 077 450,60	7 050,39	2 285,68	16 292 576,26
2013-2014	13 076 130,14	1 587 035,07	28 537,68	358 086,90	1 360 855,02	6 604,35	102 276,57	16 519 525,73
2014-2015	13 149 526,62	1 633 452,61	23 222,28	261 475,85	984 749,16	3 946,38	106 233,42	16 162 606,32
2015-2016	12 926 527,55	1 613 665,73	19 119,62	220 716,96	1 053 322,94	6 702,01	91 288,97	15 931 343,78

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	575, rue St-Amable Bureau 1.10 Québec (Québec) G1R 2G4	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).